

—

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2017 CPCEA

# Sommaire

---

<b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>2</b>
A.1 Activité	2
A.2 Résultats de souscription	3
A.3 Performance financière	6
A.4 Résultats des autres activités	8
A.5 Autres informations	8

---

<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>9</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	11
B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	12
B.4 Système de contrôle interne	13
B.5 Fonction d'audit interne	13
B.6 Fonction actuarielle	13
B.7 Sous-traitance	14
B.8 Autres informations	14

---

<b>C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>15</b>
C.1 Risques stratégiques	16
C.2 Risques de souscription assurantielle Vie et non vie	16
C.3 Risques de marche	17
C.4 Risques de crédit (défaut)	17
C.5 Risque de liquidité	17
C.6 Risque opérationnel	17
C.7 Risques juridiques et conformités	18
C.8 Autres risques importants	19
C.9 Autres informations	19

---

<b>D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>20</b>
D.1 Actifs	20
D.2 Provisions techniques	24
D.3 Autres passifs	29
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	29
D.5 Autres informations	29

---

<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>30</b>
E.1 Fonds propres	30
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	31
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	33
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilise	33
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	33
E.6 Autres informations	33

---

<b>F. ANNEXE</b>	<b>34</b>
------------------	-----------

# Synthèse

En 2017, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts de **11,6 millions d'euros**, en retrait sur la partie assurantielle compte tenu de réductions tarifaires pratiquées, mais compensée par la hausse du résultat financier et la baisse de la charge fiscale. Le ratio combiné s'établit à **96 %** proche de la cible fixée par les partenaires.

CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole. Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs constituant la direction générale. Le système de gouvernance est adapté au contexte de l'institution. Le Conseil d'administration a veillé au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risque.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA sont de nature législative avec l'ouverture à la concurrence des branches. La réponse réside dans la mise en œuvre avec nos principaux partenaires place d'un plan de développement stratégique « AGRICA PRÉVOYANCE ». L'institution est également aussi sensible aux évolutions réglementaires sur les régimes de retraite supplémentaire et à la concentration de son activité sur deux branches : la Production Agricole et Paysage. La création de la SGAPS renforce la solidité financière de chacun de ses organismes membres.

La valorisation du portefeuille d'actifs de CPCEA s'élève à **1 567 millions d'euros** fin 2017 contre 1 476 millions d'euros fin 2016. Notre gestion a réalisé une performance de **4,88 %** soit 0,08 % de mieux que le marché grâce en particulier aux investissements immobiliers. Le rendement comptable servi aux comptes est de 5 %.

Les provisions de la CPCEA représentent **1 343,3 millions d'euros** en norme prudentielle. Elles augmentent essentiellement en raison de l'évolution réglementaire qui impose une dotation à 100 % des produits financiers au canton retraite supplémentaire.

Les fonds propres de l'institution représentent **259,3 millions d'euros**, ils diminuent de 60 millions d'euros consécutivement à l'évolution réglementaire sur les régimes de retraite supplémentaire.

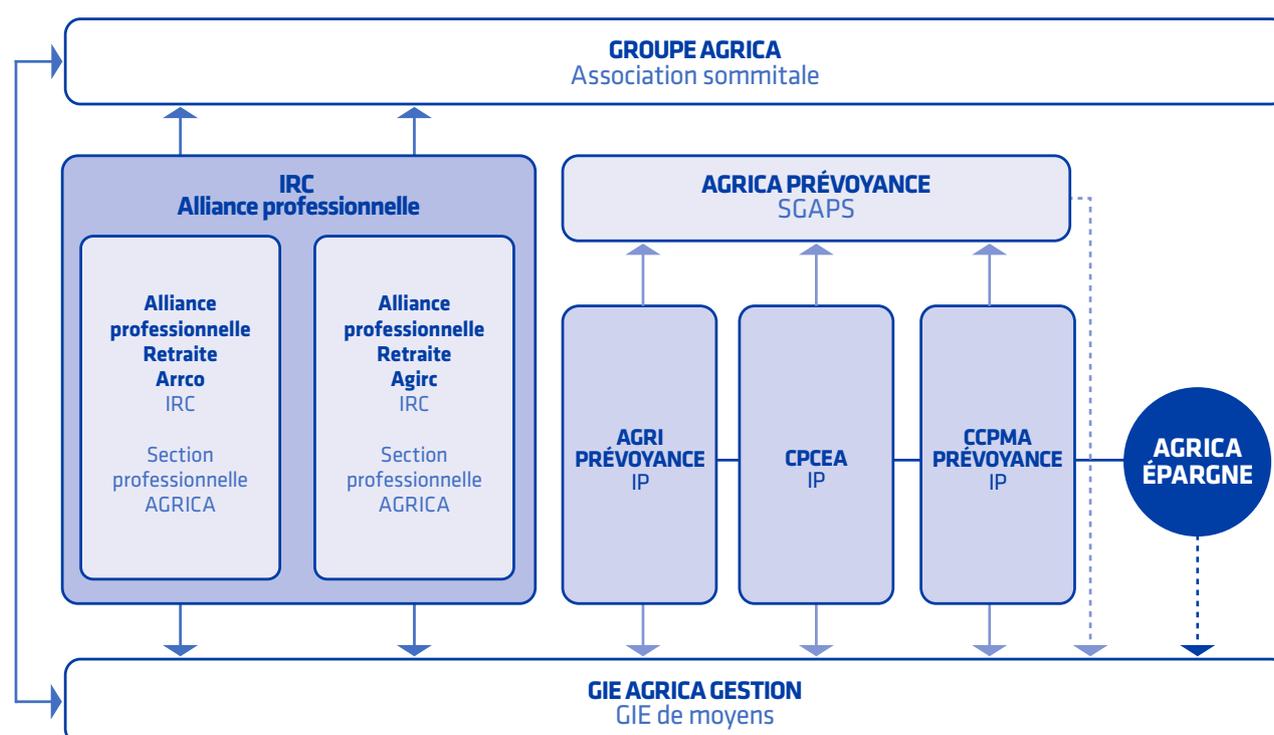
Pour les mêmes raisons le capital de solvabilité requis (SCR) diminue de 37,6 millions d'euros à 71 millions d'euros, ce qui a pour conséquence d'améliorer le ratio de solvabilité de CPCEA. Celui-ci passe de 294 % en 2016 % à 370 % en 2017, confortant la solidité de l'institution et ses moyens pour accompagner la nouvelle stratégie de croissance du Groupe.

# A. Activité et résultats

## A.1 ACTIVITÉ

### ◆ A.1.a Identité

#### INSTITUTIONS MEMBRES DU GROUPE AGRICA



### ◆ A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN 52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour leurs populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits.

### ◆ A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le paysage et la convention collective nationale de 52. Les syndicats membres du Conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA et AGRI PRÉVOYANCE.

Le nouveau groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

## A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### ◆ A.2.a Performance globale de souscription

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	100,1	98,5
Résultat assurantiel	6,5	2,5
Résultat financier net d'IT	9,3	14,5
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	<b>10,8</b>	<b>11,6</b>

Au titre de l'exercice 2017, l'institution CPCEA présente un résultat après impôts des activités satisfaisant. Le résultat est en retrait sur la partie assurantielle, tant par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat financier et la baisse de la charge fiscale compense la diminution du résultat assurantiel.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 98,5 millions d'euros, en baisse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de réductions tarifaires pratiquées sur les garanties des contrats des cadres de la production agricole.

Le résultat assurantiel est en retrait en affichant 2,5 millions d'euros en comparaison de 6,5 millions d'euros l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la baisse des résultats des garanties Vie et santé.

Le résultat financier de l'exercice 2017 représente 14,5 millions d'euros, il est supérieur au montant de l'exercice précédent soit

9,3 millions d'euros. Une plus-value exceptionnelle de 6,4 millions d'euros est réalisée sur l'actif général, grâce à la cession des parts d'une société civile immobilière.

La contribution du résultat du régime de retraite supplémentaire branche 26 est nulle en 2017, compte tenu de l'obligation légale d'affecter 100 % des produits financiers aux assurés.

Le résultat avant impôt est en baisse à 12,5 millions d'euros fin 2017 contre 14,9 millions d'euros l'exercice précédent. La charge fiscale diminue en raison de la franchise d'impôt consentie sur la valeur des parts de la société civile immobilière, lors de l'entrée en fiscalité de CPCEA au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les plus-values mobilières réalisées ont par ailleurs déjà été imposées au titre du latent.

**Le résultat après impôt représente 11,6 millions d'euros, fin 2017 pour l'ensemble des activités, en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 10,8 millions d'euros.**

### ◆ A.2.b Résultats par ligne d'activité

#### A.2.B.1 PERFORMANCE DE SOUSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE PRÉVOYANCE

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	70,9	67,2
Résultat assurantiel	6,5	2,5
<b>RATIO COMBINÉ</b>	<b>91 %</b>	<b>96 %</b>

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2017 satisfaisante avec un ratio combiné de 96 % proche de valeurs cibles.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 67,2 millions d'euros. Il est en baisse de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent compte tenu de réductions tarifaires.

Le résultat assurantiel se dégrade en affichant 2,5 millions d'euros en comparaison de 6,5 millions d'euros l'exercice précédent. Toutefois, le ratio combiné reste au niveau satisfaisant de 96 %. Le résultat assurantiel dans le scénario médian était prévu à 5,1 millions d'euros et 92 %.

#### A.2.B.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX GARANTIES VIE

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	6,3	6,3
Résultat assurantiel	0,5	- 0,1
<b>RATIO COMBINÉ</b>	<b>90 %</b>	<b>102 %</b>

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations Vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en

réassurance) s'élève à 6,3 millions d'euros fin 2017 soit une diminution de 0,8 % globalement en ligne avec la

**projection. Cette évolution s'explique principalement par les réductions tarifaires des contrats des cadres de la Production Agricole. Le chiffre d'affaires direct représente 5,1 millions d'euros.**

Les prestations payées brutes au titre des opérations Vie atteignent 3,4 millions d'euros en retrait de 29 %. La charge des capitaux décès représente l'essentiel des prestations avec 3 millions d'euros avec le recul de la sinistralité sur ces garanties. Les variations de provisions des garanties Vie

enregistrent des dotations de 1,1 million d'euros en raison de l'amélioration des garanties Vie de la convention collective des cadres de la Production Agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le taux technique Vie est stable à 0,25 % fin 2017.

**En synthèse, le résultat assurantiel des garanties décès est en diminution à - 0,1 million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2016. Le ratio combiné des garanties Vie affiche 102 % à fin décembre 2017 contre 90 % à fin décembre 2016.**

### A.2.B.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX GARANTIES ARRÊT DE TRAVAIL

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	14,8	14,3
Résultat assurantiel	4,2	3,8
<b>RATIO COMBINÉ</b>	<b>71 %</b>	<b>73 %</b>

**Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 14,3 millions d'euros en retrait de 3,4 % par rapport à 2016 compte tenu des réductions tarifaires accordées dans le cadre des contrats des cadres de la Production Agricole.**

Les prestations payées brutes d'incapacité-invalidité à 9 millions d'euros sont en baisse de 5,8 %. Les montants payés sont en diminution, tant en incapacité qu'en invalidité. Les provisions techniques incapacité/invalidité font l'objet d'une reprise de 0,4 million d'euros contre une reprise de 0,7 million d'euros l'exercice précédent. Contrairement à 2016, le taux technique est stable à 0,50 % en 2017.

**Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est pratiquement stable avec un ratio combiné s'inscrivant à 73 % à fin 2017 proche du 71 % constaté en 2016. Par contre, la projection était moins favorable à 83 % soit un écart de 10 points.**

### A.2.B.4 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX GARANTIES SANTÉ

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	49,7	46,7
Résultat assurantiel	1,7	- 1,2
<b>RATIO COMBINÉ</b>	<b>96 %</b>	<b>103 %</b>

**Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 46,7 millions d'euros, en baisse de 6 %, compte tenu de réductions tarifaires (*idem* remarques sur les garanties Vie et arrêt de travail). Par ailleurs, les cotisations individuelles santé enregistrent une érosion de 4,2 % du portefeuille Groupe fermé loi EVIN à 13,2 millions d'euros.**

Les prestations brutes payées au titre des garanties santé sont stabilisés à 38,8 millions d'euros, cela s'explique par une consommation relativement corrélée aux évolutions de

populations. Les provisions techniques santé enregistrent des reprises de 0,1 million d'euros en lien avec les évolutions de prestations.

**Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à - 1,2 million d'euros fin 2017 contre 1,7 million d'euros à la fin de l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en dégradation à 103 % en santé (96 % en 2016).**

### A.2.B.5 PERFORMANCE GLOBALE DE SOUSCRIPTION DES ACTIVITÉS DU RÉGIME RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (BRANCHE 26)

(en M€)	2016	2017
Chiffre d'affaires (direct + réassurance acceptée)	29,2	31,4
Résultat financier	30	50
<b>RÉSULTAT FINANCIER CONSERVÉ</b>	<b>4,5</b>	<b>0</b>

**Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 connaît une progression de 7,5 % à 31,3 millions d'euros.**

Les cotisations collectives progressent sous l'effet de la croissance organique ainsi que des cotisations sur exercices antérieurs. Les versements individuels du régime de retraite supplémentaire connaissent aussi une progression en 2017.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 50 millions d'euros à la fin de l'exercice 2017, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 5 % (rappel : 30 millions d'euros et en 2016).

Les charges de provisions d'assurance vie, représentées par la provision technique spéciale, totalisent 65 millions d'euros en 2017 contre 38,4 millions d'euros en 2016.

**La réglementation de la Branche 26 ne permet plus de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite (conservation par l'institution de 15 % des produits financiers en 2016 soit 4,5 millions d'euros).**

**Le ratio de couverture des engagements de retraite calculé selon les nouvelles dispositions légales (PTS+PMVL)/(PMT) affiche 152 %.**

#### ◆ A.2.c Politique de réassurance non proportionnelle

La politique de réassurance est approuvée annuellement par le Conseil d'administration après avis du comité d'audit.

Le niveau de cession est fonction du niveau de fonds propres de l'institution, de son appétence au risque, de l'existence et de la

suffisance des provisions pour égalisation et du prix de la réassurance. Il convient de concilier le besoin de sécurité et le coût de la couverture, sachant que ce dernier doit s'apprécier par rapport au coût direct (primes de réassurance ou résultats cédés) mais aussi au coût indirect (moyens humains à déployer).

Ces éléments sont appréciés au regard de la politique de gestion des risques (notamment objectif de solvabilité) et la politique de souscription (notamment S/P cibles).

Compte tenu de l'évaluation des risques, les traités de réassurance suivants ont été retenus en 2017 :

- ◆ décès – XS TETE (Priorité 230 milliers d'euros ; portée 1 million d'euros par tête) ;
- ◆ décès – XS CAT (Priorité 300 milliers d'euros ; portée 5 millions d'euros par événement ; >= 3 assurés ; plein de conservation 450 milliers d'euros par tête).

Ces traités sont souscrits auprès de SCOR Global Life.

Les impacts sur les résultats de souscriptions sont les montants des primes payés, soit :

- ◆ CPCEA XS CAT – Prime de 44 milliers d'euros ;
- ◆ CPCEA XS TETE – Prime de 0,81 % des primes (prime minimum et de dépôt de 31 milliers d'euros).

Sur la CPCEA un traité a fonctionné sur l'année 2017 sur trois sinistres et un total de 118 milliers d'euros.

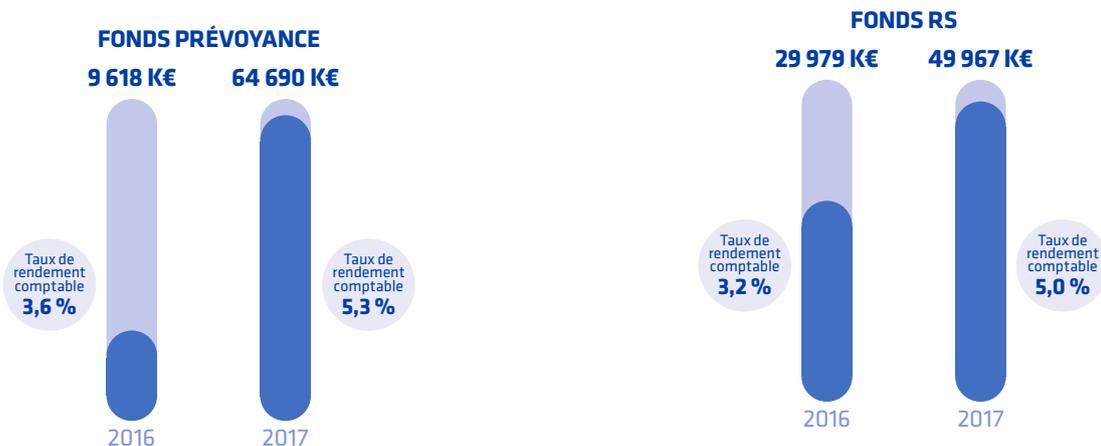
#### ◆ A.2.d Consolidation Groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés à fin 2017, par l'institution CCPMA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

## A.3 PERFORMANCE FINANCIÈRE

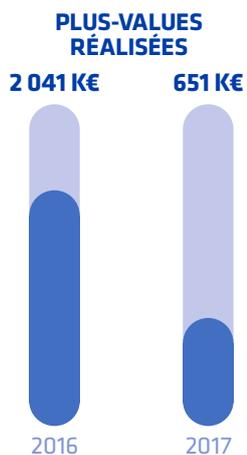
### ◆ A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

#### PRODUITS NETS

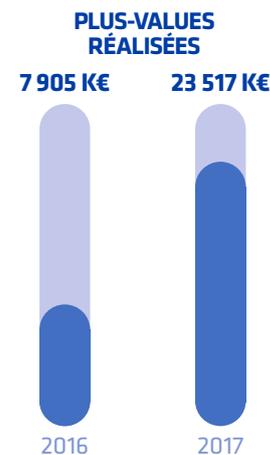


#### DONT REVENUS ET PERTES SUR ACTIONS

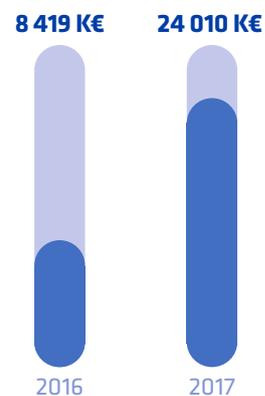
##### Fonds Prévoyance



##### Fonds RS

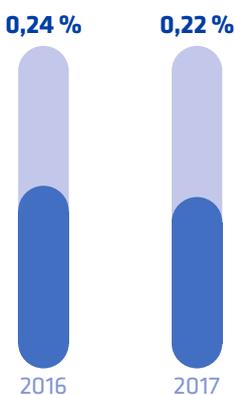


##### TOTAL

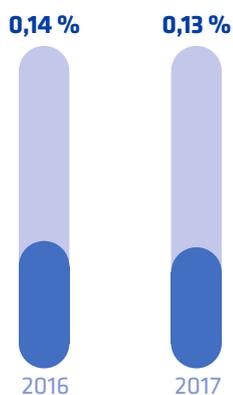


#### FRAIS FINANCIERS

##### FONDS PRÉVOYANCE

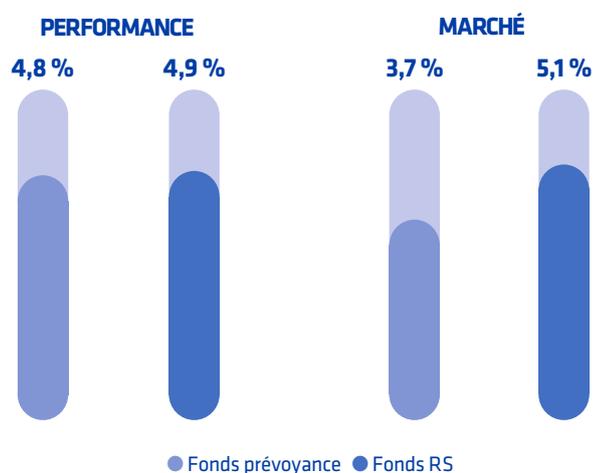


##### FONDS RS



### ◆ A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 :



### ◆ A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER (en M€)	2018	2019	2020	2021
Revenus financiers	6,5	6,3	6,1	5,8
Frais de placements	- 1,0	- 1,1	- 1,1	- 1,2
Δ PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	2,1	1,9	0,9	0,3
Δ Amortissement	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,3
Δ Surcotes/Décotes	- 0,3	- 0,4	- 0,3	0,4
Δ Coupons Courus	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>7,0</b>	<b>6,3</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>
<b>RENDEMENT</b>				
Placements (VNC)	287,3	297,1	305,5	314,1
<b>RENDEMENT</b>	<b>2,5 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>1,7 %</b>

RS CPCEA RÉSULTAT FINANCIER (en M€)	2018	2019	2020	2021
Revenus financiers	24,5	24,5	23,4	23,3
Frais de placements	- 1,6	- 1,7	- 1,7	- 1,8
Δ PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	17,4	12,4	4,2	3,5
Δ Amortissement	- 0,6	- 0,8	- 0,9	- 1,1
Δ Surcotes/Décotes	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,6
Δ Coupons Courus	- 0,2	- 1,2	- 0,5	- 0,6
<b>RS CPCEA RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>39,1</b>	<b>32,7</b>	<b>23,9</b>	<b>22,7</b>
<b>RS CPCEA RENDEMENT</b>				
Placements (VNC)	1 062,7	1 100,9	1 131,4	1 160,9
<b>RS CPCEA RENDEMENT</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,2%</b>

### ◆ A.3.d Titrisation

Néant.

## A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

---

L'institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

À ce titre, le Conseil d'administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de 0,4 million d'euros en 2017.

## A.5 AUTRES INFORMATIONS

---

Néant.

# B. Système de gouvernance

## B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en œuvre est adapté au contexte de l'institution : le Conseil d'administration a mis en œuvre des comités spécialisés sur les principaux domaines de risques : commissions financières, commissions de développement, comités d'audit. Ces comités spécialisés sont relayés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

Les quatre fonctions clés ainsi que les politiques sont mises en place. Le système de gestion des risques est couplé avec l'évaluation interne de la solvabilité et le système de contrôle interne.

Les dirigeants effectifs considèrent que le système de gouvernance de l'institution est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

### ◆ B.1.a Organisation générale

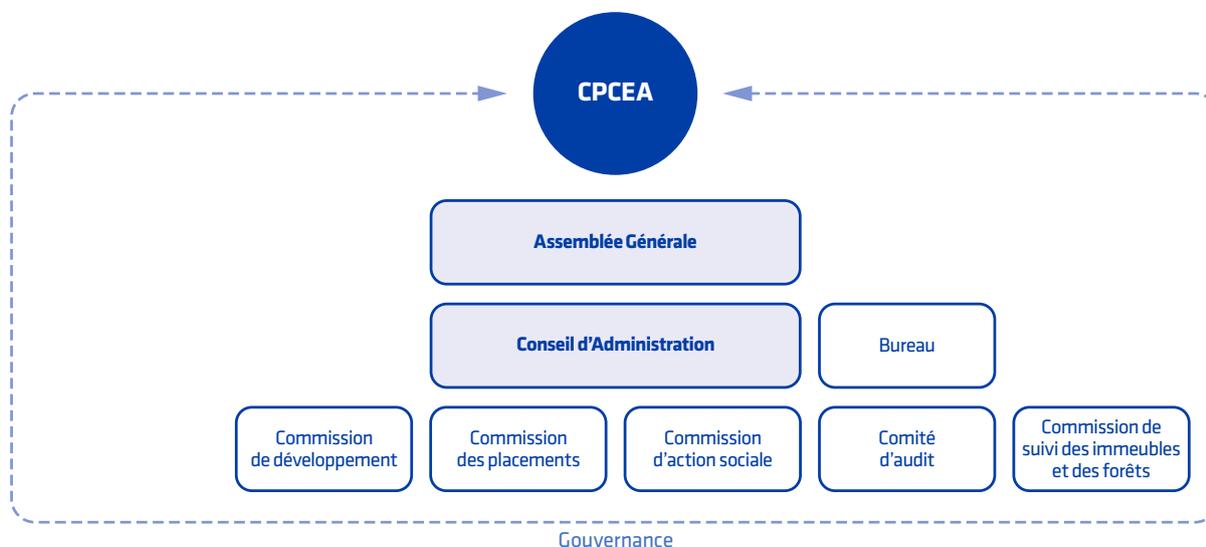
#### INSTITUTION DE PRÉVOYANCE MEMBRE DU GROUPE AGRICA

CPCEA est l'institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017.

#### GOVERNANCE DE LA CPCEA



#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ◆ Composition paritaire de 80 délégués.
- ◆ Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ◆ Composition paritaire de 80 délégués.
- ◆ Mission : approbation des modifications statutaires.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires.

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC
	3 FGA-CFDT
	3 FNAF-CGT
	3 FO

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- ◆ Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

## BUREAU

- ◆ Composition paritaire de 10 membres – 5 membres pour le collège des adhérents – 5 membres pour le collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- ◆ Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

## COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT

- ◆ Composition paritaire de 10 administrateurs – 5 du collège des adhérents – 5 du collège des participants.
- ◆ Mission : délibérer sur le projet de plan triennal de développement (qui définit à moyen terme les orientations des activités du Groupe), le bilan du plan de développement, le plan d'actions de l'année N+1, les produits en cours de développement et les perspectives d'évolution des produits existants et/ou du régime.

## COMMISSION DES PLACEMENTS

- ◆ Composition paritaire de 12 administrateurs – 6 du collège des adhérents – 6 du collège des participants.
- ◆ Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements. Analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

## COMMISSION D'ACTION SOCIALE

- ◆ Composition paritaire de 12 administrateurs – 6 du collège des adhérents – 6 du collège des participants.
- ◆ Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

## COMITÉ D'AUDIT

- ◆ Composition paritaire de 10 administrateurs – 5 du collège des adhérents – 5 du collège des participants.
- ◆ Mission : examiner le rapport annuel d'audit, le rapport de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques

encourus ; vérifier les comptes de l'institution ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des Commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

## RÉUNION D'INFORMATION COMMUNE

- ◆ Réunion de présentation aux administrateurs des sujets communs aux institutions.

## ◆ B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- ◆ le **directeur général** en la personne de Frédéric HÉRAULT (octobre 2017) ;
- ◆ le **directeur général délégué** en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018) dont la procédure de nomination auprès de l'ACPR est engagée.

Remarque : un dirigeant effectif temporaire en la personne de Magali Henriot (directeur des affaires générales) a été nommé pour couvrir la période de recrutement et de nomination auprès de l'ACPR du directeur général délégué (octobre 2017 à février 2018).

Antérieurement à ces dates les dirigeants effectifs étaient François GIN (directeur général) et Frédéric HÉRAULT (directeur général délégué).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du Code monétaire et financier.

## IMPLICATION DES DIRIGEANTS DANS LES DÉCISIONS IMPORTANTES

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières *via* leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

## ◆ B.1.c Les fonctions clés

### FONCTION GESTION DES RISQUES

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment ceux énoncés par la directive Solvabilité 2.

### FONCTION ACTUARIELLE

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le directeur délégué en charge de l'actuariat technique et prospectif.

La fonction « actuarielle » réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

## FONCTION CONFORMITÉ

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le directeur juridique et conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

## FONCTION AUDIT INTERNE

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la direction générale, au comité d'audit et au Conseil d'administration.

### ◆ B.1.d Changement sur la période

La séparation de la responsabilité de la fonction clé audit interne et gestion des risques a été réalisée en 2017.

### ◆ B.1.e Politique de rémunération

#### REMBOURSEMENTS DES FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration de l'institution de prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

#### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- ◆ privilégier le respect et l'équité interne ;
- ◆ favoriser un sentiment de reconnaissance ;
- ◆ assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- ◆ instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

#### LE PROCESSUS DE DÉCISION

##### Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la direction générale.

##### Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

Concernant le comité exécutif, un comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-présidents de l'association sommitale du GIE reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

### ◆ B.1.f Convention réglementée

Le projet de convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE en formation a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

## B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ

### ◆ B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

- ◆ Les dirigeants effectifs :
  - ◆ directeur général ;
  - ◆ directeur général délégué.
- ◆ Les fonctions clés :
  - ◆ fonction clé Conformité ;
  - ◆ fonction clé Gestion des risques ;
  - ◆ fonction clé Actuarielle ;
  - ◆ fonction clé Audit interne.

### ◆ B.2.b Principe de compétences

#### LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du directeur général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du directeur général délégué, il appartient au directeur général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du comité exécutif.

## LES FONCTIONS CLÉS

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est organisée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

### ◆ B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

#### PROCÉDURE DE VÉRIFICATION AU MOMENT DE L'EMBAUCHE

##### Vérification des condamnations

En application de l'article L. 931-7-2 du Code de la Sécurité sociale, la direction des ressources humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

##### Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

#### PROCÉDURE DE VÉRIFICATION EN COURS D'EXERCICE DES FONCTIONS

##### Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. À ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

##### Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

## B.3 ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

### ◆ B.3.a Organisation de la gestion des risques « ORSA »

#### L'ORGANISATION GLOBALE

L'institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut français des administrateurs.

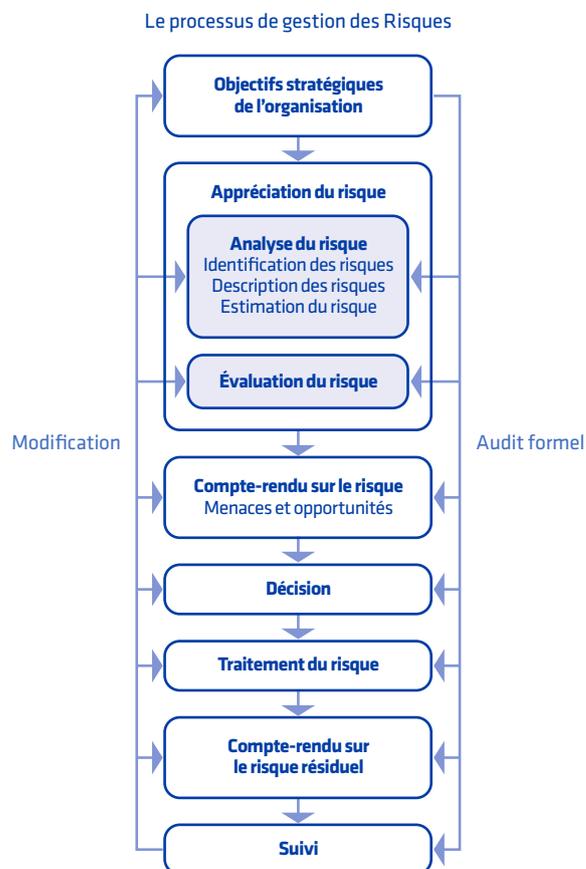
La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et du Conseil d'administration. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

#### LA COMITOLOGIE

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiel et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

### ◆ B.3.b Le Processus de gestion des risques

L'orientation prise par l'institution depuis 2009 est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.



(Source : FERMA)

La politique de gestion des risques rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- ◆ la mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- ◆ le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- ◆ l'acceptation du risque ;
- ◆ le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée deux fois l'an.

Au premier semestre, l'appréciation des risques permet d'établir la cartographie des risques majeurs et le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité à destination du Conseil d'administration (approche « Top Down »).

Au second semestre, la revue permet d'apprécier l'ensemble des risques sur les processus de l'institution (approche « Bottom Up »).

### ◆ B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1<sup>er</sup> semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit de septembre et à l'approbation du Conseil d'administration d'octobre.

## B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, CIL...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques : fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle.

Le directeur juridique et contentieux est le responsable de la fonction de vérification de la conformité. À ce titre la fonction de vérification de la conformité : conseille sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ; gère des risques de non-conformité ; évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; réalise le contrôle de second niveau.

La **troisième ligne**, l'audit interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la direction générale une

assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

### ◆ B.5.a Une description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- ◆ du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- ◆ de la coordination de tous les audits externes ;
- ◆ de la réalisation des missions du plan d'audit ;
- ◆ du suivi des recommandations d'audit ;
- ◆ de la communication avec le Conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

### ◆ B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la direction générale. Elle a une relation étroite et continue avec le comité d'audit.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le Code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

## B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25 novembre 2009 décrit les missions de la fonction actuarielle, notamment :

- ◆ coordination du calcul des provisions techniques dans tous ses aspects (suffisance, qualité, fiabilité...) ;
- ◆ avis sur la politique de souscription ;
- ◆ avis sur la politique de réassurance.

L'article 294 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 précise :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description de la manière dont la fonction actuarielle de l'entreprise d'assurance ou de réassurance est mise en œuvre. »

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

Ces activités ont été les suivantes :

- ◆ provisions techniques : revue, appréciation, recommandations sur la période de référence et suivi des recommandations passées ;
- ◆ avis sur la politique de souscription avec ses recommandations ;
- ◆ avis sur la politique de réassurance avec ses recommandations ;
- ◆ elle a contribué à la gestion des risques notamment dans le cadre du calcul des SCR et de l'ORSA.

Sur les provisions techniques arrêtées au 31 décembre 2017, elle a conclu au caractère adéquat au 31 décembre 2017 du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitude acceptable, assorti de recommandations.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance 2017 et de leurs résultats 2016 assorties de recommandations.

## B.7 SOUS-TRAITANCE

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités. Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, le processus du choix des prestataires, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

### LES ACTIVITÉS CRITIQUES EXTERNALISÉES

*Pour l'externalisation métiers :*

- ◆ gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail ;
- ◆ gestion des prestations complémentaires santé.

*Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :*

- ◆ un mandat de gestion action/diversification ;
- ◆ un mandat de gestion obligataire ;
- ◆ un mandat de gestion immobilier.

*Externalisation informatique :*

- ◆ l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance ;
- ◆ l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

## B.8 AUTRES INFORMATIONS

### ◆ Création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

L'Assemblée Générale constitutive de la SGAPS a eu lieu le 5 décembre 2017.

CPCEA est un membre fondateur de la SGAPS au même titre que les institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE et CCPMA PRÉVOYANCE.

Dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 931-2-2 et R. 931-1-16 du Code de la Sécurité sociale, et dans le respect de l'autonomie de chaque organisme affilié, la SGAPS a pour objet principal :

- ◆ de nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les organismes affiliés ;
- ◆ d'exercer effectivement une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des organismes affiliés ;
- ◆ de contrôler les organismes affiliés y compris en ce qui concerne leur gestion. La SGAPS détient également un pouvoir de sanction à l'égard des organismes affiliés.

### ◆ Création d'un comité d'audit SGAPS

Au cours de l'année 2018 le comité d'audit de l'institution sera remplacé par un comité d'audit SGAPS.

# C. Profil de risques : facteurs de risques et mécanismes de gestion des risques

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'activité de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2017 dont le rapport a été soumis en octobre 2016 au Conseil d'administration et auparavant à son comité d'audit.

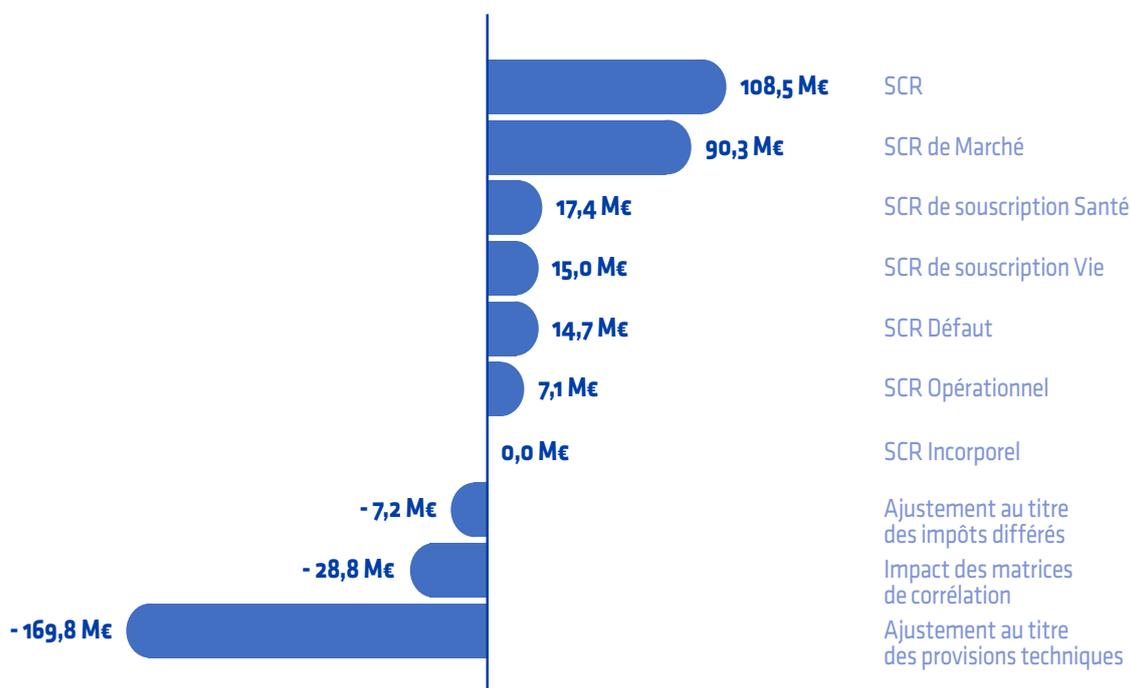
L'institution a identifié les catégories de risques suivant : Risques stratégiques ; Risques de souscription liés aux activités d'assurance Vie et Non-vie ; Risques de marché ; Risques de crédit ; Risques de liquidité ; Risques opérationnels ; Risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- ◆ le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- ◆ la gestion des impacts des régimes de retraite supplémentaire sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- ◆ le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- ◆ le risque lié à une faille de sécurité informatique (cyberattaque, ransomware...) ;
- ◆ les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la loi Eckert, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle et le programme sur la qualité des données ;
- ◆ le risque de requalification fiscale de la provision technique spéciale.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.

## PROFIL DE RISQUES DU SCR CPCEA



Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

La quantification de l'atténuation du risque se décompose de la façon suivante :

- ◆ - 39 millions d'euros liés à la corrélation au sein de chaque famille de risques ;
- ◆ - 29 millions d'euros liés à la corrélation entre les familles de risques ;

- ◆ - 170 millions d'euros liés à l'ajustement au titre des provisions techniques ;
- ◆ - 7 millions d'euros liés à l'ajustement au titre des impôts différés.

## C.1 RISQUES STRATÉGIQUES

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### ◆ Environnement économique

La situation économique nationale est prise en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

### ◆ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Sans pouvoir être exhaustif, l'évolution sur la réglementation des « branches longues » en matière de retraite supplémentaire peut impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'institution de prévoyance.

### ◆ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

### ◆ Orientation stratégique

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il sera décliné sur quatre volets : commercial, gestion, prévention et service digital.

### ◆ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

### ◆ Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

### La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 71 %.

## C.2 RISQUES DE SOUSCRIPTION ASSURANTIELLE VIE ET NON VIE

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### ◆ Souscription Vie

Les activités d'assurances de personnes en Vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes...

### ◆ Souscription Non-vie

Les activités d'assurances de personnes en Non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

### ◆ Souscription régime de retraite supplémentaire

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

### ◆ Maîtrise des résultats techniques

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'institution.

### La Gestion des risques de souscription assurantielle Vie, Non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le comité d'audit puis est approuvée par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription à hauteur de 64 %.

## C.3 RISQUES DE MARCHE

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière ».

L'institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

### ◆ Actions

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

### ◆ Immobilier

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

### ◆ Spread

La marge actuarielle ou *spread* d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le *spread* est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

### ◆ Taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

### ◆ Concentration

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

### ◆ Réinvestissement

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

### ◆ Performance financière

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

### La gestion des risques de marche :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le comité financier suit les expositions et rend compte à la commission financière et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'institution n'a pas recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché de 63 %.

## C.4 RISQUES DE CRÉDIT (DÉFAUT)

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA- auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

Ce risque est assumé.

## C.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est de ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ou à un prix inférieur à leur évaluation. Le portefeuille de l'institution est exposé à moins de 2,5 % de titres au risque de liquidité.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de liquidité de 80 %.

Le montant total du bénéfice attendu dans les primes futures au 31 décembre 2017 est de 4,1 millions d'euros.

## C.6 RISQUE OPÉRATIONNEL

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants ».

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### ◆ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

La mise en place de la déclaration sociale nominative par les pouvoirs publics expose l'institution à des risques opérationnels. Les évolutions nécessaires sont prises en compte dans les projets des systèmes et organisations.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne.

### ◆ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion immobilier. Le comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantiel, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

#### ◆ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

L'institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuel. Les résultats sont conformes. Afin de garantir son adéquation, un audit spécialisé externe a été réalisé avec des conclusions positives.

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

#### ◆ Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : l'institution est vigilante sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

#### ◆ Fraude interne

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

#### ◆ Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

Par ailleurs, la masse salariale est pilotée par la convention collective des institutions de retraite complémentaire.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

#### ◆ Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

#### La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 88 %.

## C.7 RISQUES JURIDIQUES ET CONFORMITÉS

*« Le risque de conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités ».*

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque de manquement aux dispositions de la loi Eckert qui impose aux institutions de prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes. Un plan d'actions a été mis en place afin de se conformer à cette réglementation.

Risque de manquement aux règles de la protection de la clientèle, notamment sur la garantie frais d'obsèques. Des actions sont en cours afin de faire face à ces nouvelles exigences. L'ACPR reçoit l'enquête annuelle sur ce thème.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD ». Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise » pour 2018.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de manquement aux règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et notamment par les délégués. L'institution a mis en œuvre de nouvelles mesures et des évolutions sont engagées pour traiter les évolutions réglementaires.

Risque de requalification fiscale de la provision technique spéciale du régime de retraite supplémentaire.

#### La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 74 %.

## C.8 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

---

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### ◆ Fraude externe

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2017.

## C.9 AUTRES INFORMATIONS

---

L'aspect quantitatif des risques est particulièrement analysé dans le cycle d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1 ACTIFS

### ◆ D.1.a Évolution des marchés 2017

L'année 2017 a vu l'activité industrielle mondiale continuer à accélérer, sous l'impact notamment des pays avancés au travers de la hausse des prix des échanges mondiaux.

Les émergents ont quant à eux connu une très forte accélération de leurs revenus suite à la reflation de l'économie chinoise dont les leviers de croissance se déplacent de l'investissement vers la consommation.

L'activité en zone Euro s'est très nettement accélérée, tendant vers un rythme de croissance de 3 % non observé depuis 2007 ;

avec un concours de quasiment tous les secteurs économiques, ce qui n'avait plus été observé depuis 2000.

L'emploi a ainsi retrouvé les taux de croissance de 2007.

La demande intérieure a ainsi particulièrement accéléré en Allemagne et en Espagne, dans une moindre mesure en France et en Italie.

Cet environnement économique a été très favorable aux actifs risqués, notamment aux Marchés d'Actions, depuis la disparition des craintes déflationnistes chinoises en février 2016.

### INDICES ACTIONS



Les taux des obligations d'État des pays de l'OCDE n'ont pas suivi la nette amélioration de la dynamique économique en termes de volume et de revenus, en particulier aux États-Unis.

La Réserve fédérale américaine continue ainsi de resserrer ses taux directeurs en raison de la nette accentuation des tensions sur le marché de l'emploi.

Il est à noter que les marchés n'ont quasiment plus aucune force anticipatrice sur les taux directeurs.

En zone Euro, des tensions sur le marché du travail allemand seraient susceptibles d'infléchir la politique monétaire accommodante de la BCE, la croissance de l'emploi dépassant

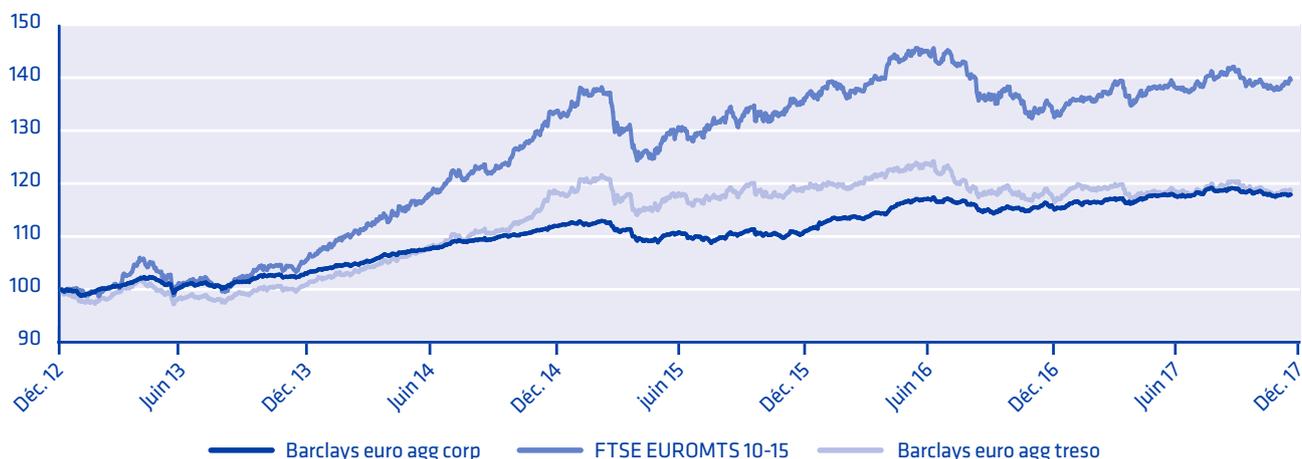
maintenant très sensiblement le taux de croissance de la population active.

Enfin, la politique monétaire chinoise se trouve être la moins accommodante.

Ces politiques se sont traduites par une très forte appétence pour le Marché obligataire corporate US avec un volume d'émissions important immédiatement absorbé entraînant un relâchement des conditions de crédit alors que les fondamentaux ne le justifient pas.

Certains n'hésitent pas à parler de bulle obligataire.

## INDICES OBLIGATAIRES



Ce sentiment est renforcé par le comportement du marché des devises.

La forte appréciation de l'euro contre dollar US qui a marqué l'année 2017 a en effet été accompagnée par une hausse de la volatilité qui matérialise un niveau d'incertitude grandissant.

Cette volatilité grandissante se propage peu à peu aux Marchés de capitaux en fin d'année.

## EURO/DOLLAR



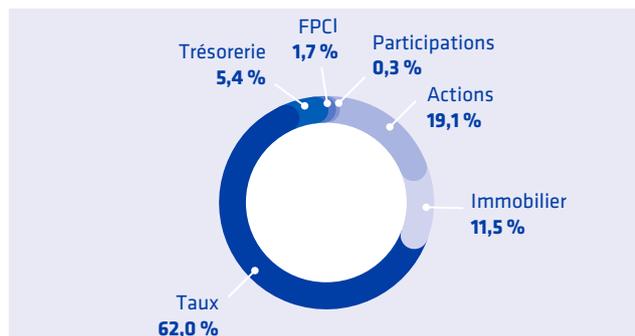
## ◆ D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31 décembre 2017 des Actifs par catégorie d'identification :

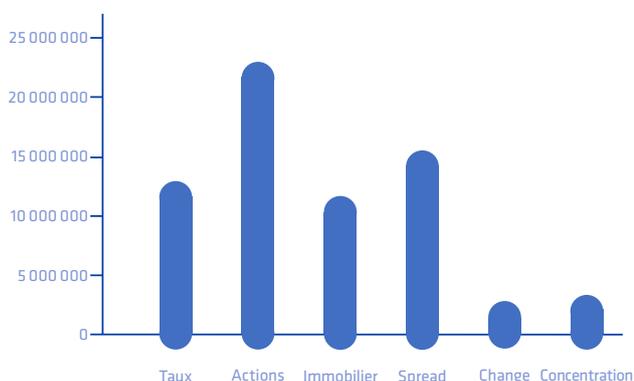
Catégorie	Montant (€)	Poids
Obligations Souveraines	320 302 132,45	20,45 %
Obligations d'entreprises	617 507 491,42	39,42 %
Actions	90 925 894,04	5,80 %
dont participations (SCI)	73 616 527,07	4,70 %
dont participations (hors SCI)	4 887 620,09	0,31 %
Créances rattachées aux participations	28 371 656,31	1,81 %
Fonds d'investissement	387 002 944,61	24,70 %
dont OPC Actions	265 029 186,43	16,92 %
dont OPC Obligataires	53 358 340,04	3,41 %
dont FPCI	26 038 285,68	1,66 %
Trésorerie et Dépôts	41 949 625,35	2,66 %
Immobilisations corporelles	80 838 000,01	5,16 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 566 897 744,19</b>	<b>100,00 %</b>

Le montant des plus-values latentes au 31 décembre 2017 est de 238 070 millions d'euros soit un niveau de 15,2 %.

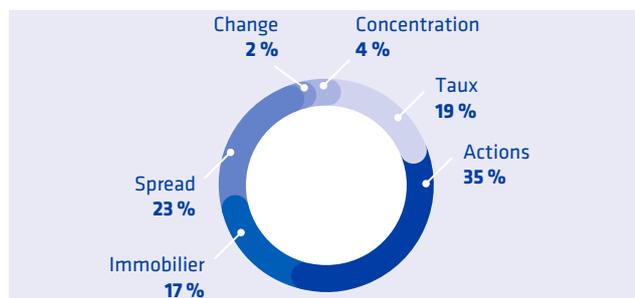
### RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR CLASSE



### RISQUE DE MARCHÉ AVANT DIVERSIFICATION



### CONTRIBUTION AU RISQUE DE MARCHÉ



## ◆ D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

### BASES

Outre les tables de correspondances, trois bases distinctes ont été mises en place afin d'assurer cohérence et traçabilité des valorisations :

- ◆ Base Acteurs : détaille la liste des Codes LEI (*Legal Entity Identifier*) utilisés quand ils existent, et des Codes internes dans le cas contraire.
- ◆ Base Valeur « CAR » : spécifie les caractéristiques structurelles ainsi que les Codes associés de chaque Actif déteu en portefeuille. Ces caractéristiques sont (excepté en cas d'opération sur titre) supposées être fixes.
- ◆ Base Valeur « MtM » : reprend les caractéristiques découlant de l'évolution des valeurs de marché (prix, sensibilités, etc.) et des notations issues des agences de notations financières reconnues par l'EIOPA.

### MÉTHODES

Immobilier en direct :

La valorisation est effectuée par des experts indépendants agréés par l'ACPR. Les expertises sont quinquennales avec des actualisations intermédiaires annuelles.

Participations de nature immobilière (SCI) : Les expertises des immeubles sont intégrées aux expertises centrales des parts de SCI.

Participations autres que celles de nature immobilière : les évaluations selon un processus de double validation interne selon la méthodologie de l'actif net réévaluée (ANR).

FPCI (fonds de placement en capital investissement) : une méthodologie de valorisation projetée *via* les principes édictés par l'AFIC est appliquée.

Valeurs mobilières cotées : Cours officiel de clôture au 29 décembre 2017.

OPC : Valeur liquidative au 31 décembre 2017.

Les valorisations des valeurs mobilières cotées font l'objet d'un rapprochement entre :

- ◆ le teneur de compte ;
- ◆ le délégataire de gestion ;
- ◆ le flux de Marché SIX Financials ;
- ◆ le flux de Marché Bloomberg.

Les valeurs liquidatives des OPC font l'objet d'une vérification dans le cadre du mandat de suivi.

Les actifs non liquides font l'objet d'une valorisation *Marked-To-Market* selon les règles de Place.

Aucune **hypothèse** n'est retenue concernant les valeurs mobilières cotées.

### ◆ D.1.d Différences de valorisation

Néant.

### ◆ D.1.e Crédit-bail

Néant.

### ◆ D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant.

### ◆ D.1.g Impôts différés

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable n° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code général des impôts et les courriers de la direction de la législation fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part **l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures)**.

L'institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

**Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal** correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

**Les écarts de réévaluation fiscale** représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

**Les déficits fiscaux reportables** sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

**L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable.** Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2017 est de 28,92 % (soit un taux de 28 % majoré d'une contribution sociale de 3,3 %) au lieu de 34,43 % fin 2016. Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2018 : 33,33 % et contribution sociale de 3,3 % ;

2019 : 31 % et contribution sociale de 3,3 % ;

2020 : 28 % et contribution sociale de 3,3 % ;

2021 : 26,5 % et contribution sociale de 3,3 % ;

2022 et suivants : 25 % et contribution sociale de 3,3 %.

**Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan.** En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

### MÉTHODE UTILISÉE POUR DÉMONTRER LE CARACTÈRE RECOUVRABLE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF

**La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.**

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du Groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

### AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES PAR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE n'utilise pas en 2017 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

L'institution CPCEA présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Actif général – Prévoyance (en M€)	IDA+/IDP- au 01/01/2017	Variation	IDA+/IDP- au 31/12/2017
Différences temporaires	9,5	- 1,6	8,1
Écarts de réévaluation fiscale	11,3	- 4,5	6,8
Déficits fiscaux reportables	0	2,2	2,2
Retraitements S2	- 28,0	6,9	- 21,1
<b>TOTAL</b>	<b>- 7,2</b>	<b>3,2</b>	<b>- 4,0</b>

Le canton prévoyance (ou actif général) constate au bilan prudentiel de l'exercice 2017, un montant d'imposition différée passive de - 4,0 millions d'euros.

Retraite supplémentaire (en M€)	IDA+/IDP- au 01/01/2017	Variation	IDA+/IDP- au 31/12/2017
Différences temporaires	14,7	- 5,8	8,9
Écarts de réévaluation fiscale	8,6	- 2,0	6,6
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements S2	- 14,7	25,0	10,3
<b>TOTAL</b>	<b>8,6</b>	<b>17,2</b>	<b>25,8</b>

Le canton retraite supplémentaire présente un montant calculé d'imposition différée active de 25,8 millions d'euros dont 6,2 millions d'euros de recouvrable au 31 décembre 2017. Au global, le montant net d'imposition différée active est 2,2 millions d'euros.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

### ◆ D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31 décembre 2017.

(en M€)		31/12/2016	31/12/2017	Écart
Vie	PT	1 123,1	1 271,3	148,3
	ME	1 098,7	1 254,9	156,1
	MR	24,4	16,5	- 7,9
Santé similaire à la Vie	PT	19,7	19,1	- 0,6
	ME	17,3	16,2	- 1,1
	MR	2,5	2,9	0,5
Santé non similaire à la Vie	PT	41,8	52,8	11,1
	ME	39,6	50,5	10,9
	MR	2,2	2,3	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>PT</b>	<b>1 184,6</b>	<b>1 343,3</b>	<b>158,7</b>
	<b>ME</b>	<b>1 155,6</b>	<b>1 321,5</b>	<b>165,9</b>
	<b>MR</b>	<b>29,0</b>	<b>21,8</b>	<b>- 7,3</b>

Légende : ME : Meilleure Estimation – MR : Marge de risque – PT : Provisions Techniques égales à la somme ME+MR.

Les provisions techniques s'élèvent à **1 343,3 millions d'euros** au 31 décembre 2017, soit une hausse de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent. Elles sont représentées à 93 % par les provisions du régime de retraite supplémentaire, tandis que la santé similaire et non similaire à la Vie ne pèsent respectivement que pour 1 % et 4 %.

La marge de risque atteint 1,6 % des provisions techniques allant de 1,6 % pour les provisions Vie à 7,3 % pour les provisions des autres activités.

L'évolution est principalement portée par la garantie retraite supplémentaire en lien, entre autre, avec l'évolution de l'environnement réglementaire et la richesse du portefeuille d'actifs.

### MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DE LA RÉASSURANCE

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance proportionnelle en CPCEA. L'institution est également réassurée par des traités annuels non proportionnels

en excédent de sinistres par tête et catastrophe. À ce jour, ces traités n'ont d'impact que sur les cotisations et prestations.

## ◆ D.2.b Provisions en meilleure estimation

### D.2.B.1 BASES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la base des engagements de l'institution au 31 décembre 2017.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. En synthèse, la meilleure estimation est basée sur les mêmes flux de prestations que la provision sociale rectifiés :

- ◆ des cotisations futures et des prestations associées ;
- ◆ de l'impact des éventuels boni-mali constatés sur les provisions sociales ;

### D.2.B.2 RETOUR SUR LES PROVISIONS SOCIALES

#### Synthèse par lignes d'activité

En millions d'euros (y compris refacturations, acceptation et PE/PB).

Ligne d'activité	2016	2017	Évolution	
<b>Sous-total vie</b>	996,8	1 064,1	67,4	7 %
30 Assurance Vie avec participation aux bénéficiaires (y.c RS)	996,3	1 063,6	67,3	
32 Autre assurance vie	0,5	0,6	0,1	
<b>Sous-total Santé similaire à la Vie</b>	17,8	16,6	- 1,2	- 7 %
29 Assurance Vie liée à la santé	0,7	0,6	- 0,1	
33 Rentes découlant de contrats Non-vie et relatifs à l'assurance santé	17,1	16,0	- 1,1	
<b>Sous-total Santé non similaire à la Vie</b>	66,2	70,0	3,8	6 %
1 Frais médicaux	34,5	34,3	- 0,2	
2 Perte de revenus	31,6	35,7	4,1	
<b>TOTAL PRÉVOYANCE &amp; RS</b>	<b>1 080,7</b>	<b>1 150,7</b>	<b>70,0</b>	<b>6 %</b>

Au global, les provisions de l'institution s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 150,7 millions d'euros en progression par rapport à l'exercice précédent de 70,0 millions d'euros, soit + 6 % :

- ◆ les provisions *Vie* représentent 92,5 % des provisions totales ;
- ◆ les provisions *Santé similaire à la Vie* représentent 1,4 % des provisions totales ;
- ◆ les provisions *Santé non similaire à la Vie* représentent 6,1 % des provisions totales.

#### Retraite supplémentaire

La provision du régime de retraite supplémentaire représente 91 % des provisions totales de l'institution.

Le montant de la provision technique spéciale (PTS) est de 1 045,7 millions d'euros (+ 65 millions d'euros). La provision mathématique théorique quant à elle s'élève à 802,7 millions d'euros (- 59,5 millions d'euros).

- ◆ des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion (« management actions ») ;
- ◆ de l'ensemble des frais futurs ;
- ◆ de la différence d'actualisation : taux technique constant en norme sociale pour la prévoyance contre une courbe des taux sans risque pour la meilleure estimation.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2016. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des résultats pour garantir l'exhaustivité et la justesse de ces derniers par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements a été revu en 2017. Les contrôles réalisés pour les calculs, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

On constate une baisse de la provision mathématique théorique (PMT) du RS CPCEA qui est essentiellement expliquée par le changement du taux technique.

Le ratio PTS y compris plus-values latentes sur PMT s'élève au 31 décembre 2017 à 152 %.

#### Prévoyance

Les provisions prévoyance représentent 9 % des provisions totales de l'institution (105 millions d'euros à fin 2017) et progressent de 5,0 millions d'euros sur l'exercice.

L'évolution globale des provisions est essentiellement expliquée par la hausse de la PE/PPB qui est liée aux résultats techniques et financiers de l'institution (+ 4,5 millions d'euros).

Les autres provisions techniques sont en légère hausse entre 2016 et 2017 (+ 0,6 million d'euros). Les principales variations sont liées à la hausse des provisions MGDC de + 1,7 million d'euros expliquée par les nouvelles garanties de la CCN 52 ainsi qu'une baisse sur l'invalidité en cours de - 1,1 million d'euros portée par la baisse des effectifs et des montants moyens payés sur la CCN 52.

### D.2.B.3 MÉTHODES DE CALCULS

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31 décembre 2016.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- ◆ les engagements garantis ;
- ◆ les frais de gestion ;
- ◆ les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2017.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des « managements actions ».

Les « managements actions » relatifs au passif sont les suivants :

- ◆ conformément aux évolutions réglementaires relatives aux régimes Branche 26, la totalité des résultats financiers projetés sont affectés à la PTS<sup>(1)</sup> (provision technique spéciale). Au 31 décembre 2016, seuls 85 % des résultats financiers étaient affectés, en application des décisions du Conseil d'administration dans le cadre de la réglementation en vigueur à l'époque ;
- ◆ dans la continuité des décisions du Conseil d'administration et sur la base du règlement actuel dont la mise en conformité est en cours, la revalorisation de la valeur du point, et donc des prestations, est égale à l'inflation dans les limites de la réglementation en vigueur au 31 décembre 2016 et des résultats financiers projetés ;
- ◆ pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31 décembre 2016 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

On notera qu'il a été vérifié *a posteriori* sur les résultats que les nouvelles règles encadrant l'évolution de la valeur du point sont bien respectées pour chaque pas de projection, tant pour le calcul de la meilleure estimation que pour les calculs de SCR.

Les « management actions » relatifs à l'actif du canton retraite supplémentaire sont les suivants :

- ◆ maintien de l'allocation réelle au 31 décembre 2017 sur toute la période de projection ;
- ◆ réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

(1) PTS : provision technique spéciale.

(2) GSE : générateur de scénarios économiques.

### D.2.B.4 PRINCIPALES HYPOTHÈSES CONCERNANT LA MEILLEURE ESTIMATION

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- ◆ courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation ;
- ◆ allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- ◆ données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- ◆ taux de frais de gestion ;
- ◆ tables de mortalité.

#### Courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA au 31 décembre 2017. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements. L'impact de ce choix sur la solvabilité de l'institution est présenté au paragraphe D.2.d.

La courbe des taux 2017 est légèrement plus haute que la courbe 2016, la hausse moyenne étant de 0,1 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du GSE<sup>(2)</sup> risque neutre. L'inflation retenue est plus élevée sur les 25 premières années, plus basse mais très proche de l'inflation 2016 ensuite.

#### Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation réelle au 31 décembre 2017.

La politique de réalisation des plus-values concerne les poches Actions, OPCVM Actions et OPCVM Taux. Elle est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisée au-delà du seuil (taux de réalisation). Ces hypothèses sont identiques à celles du 31 décembre 2016.

#### Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2018 :

- ◆ chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille ;
- ◆ ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé.

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2017.

Pour les 3 grandes familles de garanties Vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31 décembre 2016 relatives à l'année d'assurance 2017, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

#### Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants.

Globalement les taux de frais retenus ont peu varié par rapport au 31 décembre 2016, que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

Le taux de frais de gestion des placements pour le régime de retraite supplémentaire est constant.

### Retraite supplémentaire - Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31 décembre 2016.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

## D.2.B.5 ANALYSE DE PROVISIONS EN MEILLEURE ESTIMATION

### Analyse de variation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31 décembre 2016 :

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart
1 – Frais médicaux	15,4	22,4	7,0
2 – Perte de revenus	24,2	28,1	3,9
29 – Assurance santé	0,7	0,6	- 0,1
30 – Assurance Vie avec PBPrévoyance	13,4	17,7	4,3
32 – Autre assurance vie	- 0,2	0,2	0,4
33 – Rentes découlant de contrats Non-vie et relatifs à l'assurance santé	16,6	15,6	- 1,0
36 – Réassurance Vie	0,0	0,3	0,3
<b>SOUS-TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>70,1</b>	<b>84,8</b>	<b>14,7</b>
30 – Assurance Vie avec PBCPCEA RS	1 085,5	1 236,7	151,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 155,6</b>	<b>1 321,5</b>	<b>165,9</b>

Le régime de retraite supplémentaire représente 94 % des provisions en meilleure estimation. L'évolution des engagements de retraite (+ 13,9 %) explique principalement l'augmentation de la meilleure estimation globale de l'institution.

La hausse de la meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire est principalement due à la hausse des prestations discrétionnaires futures, 2 événements se conjuguant :

- ◆ l'affectation de 100 % du résultat financier à la PTS contre 85 % précédemment, en lien avec les évolutions réglementaires ;
- ◆ l'augmentation de la richesse des actifs en portefeuille.

Les lignes d'activité Frais médicaux et Perte de revenus pèsent 2 % chacune dans la meilleure estimation. Les autres lignes d'activité représentent au total moins de 3 % du portefeuille.

Les provisions pour frais médicaux augmentent sur l'exercice avec principalement la provision pour primes. La provision pour pertes de revenus augmente elle en lien avec les dotations aux PE/PPE. Enfin, les provisions Vie augmentent essentiellement avec la hausse des garanties décès sur la CCN 52.

### Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Au global de l'institution, les provisions en meilleure estimation sont supérieures de 170,8 millions d'euros aux provisions sociales.

Cet écart est principalement porté par le régime de retraite supplémentaire et s'explique par :

- ◆ des prestations discrétionnaires futures supérieures à l'excédent de PTS sur PMT du fait des richesses latentes sur les actifs ;
- ◆ la prise en compte de la totalité des frais, en particulier les frais de gestion des placements, dans la meilleure estimation.

On notera que pour les garanties prévoyance-santé de l'actif général, les provisions sociales sont supérieures aux provisions en meilleure estimation du fait, notamment :

- ◆ de l'existence d'une PRC <sup>(1)</sup> dans les comptes sociaux qui n'est pas reprise en norme prudentielle au regard de la frontière des contrats ;
- ◆ du retraitement du boni-mali observé sur le portefeuille pour déterminer les provisions en meilleure estimation des garanties arrêt de travail.

(1) PRC : provision pour risque croissant.

### ◆ D.2.c Marge de risque

La marge de risque est calculée pour le canton retraite supplémentaire d'une part et l'actif général d'autre part, sur la base de la méthode 3 définie dans l'orientation 62 de la notice

ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15 décembre 2015.

Le tableau suivant présente le montant de la marge de risque au 31 décembre 2017 et son évolution par rapport au 31 décembre 2016.

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart
Canton Retraite	22,3	14,3	- 8,0
Actif général	6,7	7,5	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>29,0</b>	<b>21,8</b>	<b>- 7,2</b>

La marge de risque baisse de -7,2 millions d'euros sur l'exercice et s'établit à **21,8 millions d'euros**. Elle représente 1,6 % des provisions techniques contre 2,4 % pour l'exercice précédent.

Cette évolution est portée principalement par la baisse de la marge de risque du canton retraite, du fait de la baisse du SCR de référence en lien avec un ajustement par les provisions techniques plus important.

### ◆ D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	1 343,3	1 343,9	- 0,6
Fonds propres de base	259,3	258,7	0,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	259,3	258,7	0,6
<b>SCR</b>			
Capital de solvabilité requis	71,0	71,0	- 0,1
<b>Ratio de couverture</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	<b>0,0</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	257,0	256,4	0,6
<b>MCR</b>			
Minimum de capital requis	22,4	22,9	- 0,5
<b>Ratio de couverture</b>	<b>11,5</b>	<b>11,2</b>	<b>0,3</b>

L'impact de la correction pour volatilité est négligeable sur la solvabilité de l'institution, l'évolution du taux de couverture du SCR étant inférieure à 0,1 point.

## D.3 AUTRES PASSIFS

---

### ◆ D.3.a Crédit-bail

Néant.

### ◆ D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant.

### ◆ D.3.c Avantages salariaux

L'institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

### ◆ D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g.

## D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

---

Néant.

## D.5 AUTRES INFORMATIONS

---

Néant.

# E. Gestion du capital

## E.1 FONDS PROPRES

### ◆ E.1.a Fonds propres de base

Désignation (en M€)	Réserves au 31/12/2016	Réserves au 31/12/2017
FONDS INITIAL	0,4	0,4
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION	323,4	256,6
AJUSTEMENTS IDA+/IDP-	- 4,5	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>319,3</b>	<b>259,3</b>

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la directive 2009-138.

Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31 décembre 2017 un **total de 259,3 millions d'euros** répartis de la manière suivante :

- ◆ **fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 million d'euros** ;
- ◆ **réserve de réconciliation** pour un total de **256,6 millions d'euros** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **211,1 millions d'euros** et des ajustements de **45,5 millions d'euros** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 ;
- ◆ **impôts différés actifs** pour un total de **2,3 millions d'euros**.

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont classés en **TIER** :

- ◆ **TIER 1** : **257 millions d'euros** ;
- ◆ **TIER 2** : **0** ;
- ◆ **TIER 3** : **2,3 millions d'euros**.

### ◆ E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant.

### ◆ E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CPCEA enregistrent un total de **259,3 millions d'euros** fin 2017 en baisse de **60 millions d'euros**, soit **- 18,8 %** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2017, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **11,6 millions d'euros**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une baisse des fonds propres de **78,5 millions d'euros** avec une contribution positive des placements à l'actif net de **10,3 millions d'euros** et une contribution négative des provisions à l'actif net de **88,8 millions d'euros**. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée améliore les fonds propres de **6,8 millions d'euros** (voir commentaires sur imposition différée active). Cette évolution s'explique par la reconnaissance d'impôts différés actifs sur le canton de retraite supplémentaire.

## AJUSTEMENTS LIÉS AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 À S2

(en M€)	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2017	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2017
Immobilier & Participations	63,1	9,9	73,0
Actions	4,3	0	4,3
Obligations	99,6	- 6,4	93,2
OPCVM	60,8	6,8	67,6
<b>PLACEMENTS</b>	<b>227,8</b>	<b>10,3</b>	<b>238,1</b>
Provisions Non-vie	26,6	- 7,2	19,4
Marge de risque provisions Non-vie	- 2,2	- 0,1	- 2,3
Provisions Vie	- 101,4	- 88,9	- 190,3
Marge de risque provisions Vie	- 26,8	7,4	- 19,4
<b>PROVISIONS</b>	<b>- 103,8</b>	<b>- 88,8</b>	<b>- 192,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124,0</b>	<b>- 78,5</b>	<b>45,5</b>

Les placements enregistrent une hausse de 4,5 % des retraitements en valeurs de marché de **10,3 millions d'euros** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : l'immobilier et les participations pour **9,9 millions d'euros**, les OPCVM pour **6,8 millions d'euros** qui profitent du contexte favorable de revalorisation des actions. *A contrario*, les obligations pâtissent de la légère remontée des taux obligataires.

Les provisions affichent une augmentation significative des retraitements en valeurs prudentielles de **88,8 millions d'euros** d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions Vie en meilleure estimation pour **88,9 millions d'euros** impactée par les évolutions réglementaires de la retraite supplémentaire Branche 26.

## ◆ E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2018, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2018-2021 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre 5,9 millions d'euros et 7,5 millions d'euros et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

## ◆ E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution sont intégralement disponibles.

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le calcul du SCR est fait selon la formule standard avec les paramètres associés. Aucun paramètre propre à l'institution n'est utilisé. Aucun capital supplémentaire n'est appliqué au SCR.

## ◆ E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

Le tableau suivant présente l'évolution globale du SCR entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart en millions d'euros	Écart en %
SCR Canton retraite	66,6	24,5	- 42,1	- 63,2 %
SCR Actif général	41,9	46,5	4,5	10,8 %
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>108,5</b>	<b>71,0</b>	<b>- 37,6</b>	<b>- 34,6 %</b>

Le SCR de l'institution s'établit à **71,0 millions d'euros** en 2017 en baisse de - 37,6 millions d'euros sur l'exercice, principalement portée par le canton retraite.

Cette variation significative sur le canton retraite (- 42,1 millions d'euros) s'explique principalement par l'augmentation de la capacité d'absorption par les provisions techniques sur les sous-modules de SCR en lien avec les évolutions réglementaires

sur les régimes de retraite supplémentaire en point (Branche 26) notamment avec la dotation à 100 % (85 % minimum auparavant) du résultat financier à la PTS.

Le SCR de l'actif général s'établit à 46,5 millions d'euros en 2017, en hausse de 4,5 millions d'euros. Cette évolution résulte de la hausse du BSCR et de la stagnation des ajustements.

## ◆ E.2.b Capital de solvabilité requis – canton retraite supplémentaire

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis du canton retraite supplémentaire au 31 décembre 2017 et son évolution par rapport au 31 décembre 2016.

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart en millions d'euros
Risque de contrepartie	9,0	5,9	- 3,1
Risque de marché	207,1	217,3	10,2
Risque de souscription en Vie	43,7	42,5	- 1,2
Risque de souscription en Santé	s.o.	s.o.	0,0
Impact des matrices de corrélation	- 35,0	- 32,4	2,6
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>224,8</b>	<b>233,3</b>	<b>8,5</b>
Risque opérationnel	4,9	5,6	0,7
Ajustement au titre des provisions techniques	- 163,1	- 214,4	- 51,3
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>66,6</b>	<b>24,5</b>	<b>- 42,1</b>

Le SCR du canton retraite diminue sur l'exercice à **24,5 millions d'euros**, soit une baisse de - 42,1 millions d'euros.

Le SCR marché représente 93 % du capital de solvabilité de base (BSCR) dans la norme du marché des opérateurs Vie.

Le SCR de souscription Vie représente le second risque de l'institution à 18 %, proche du niveau de l'exercice précédent.

La baisse globale du SCR s'explique par l'augmentation de la capacité d'absorption par les provisions techniques, en lien avec la nouvelle réglementation sur les régimes de retraite professionnelle supplémentaire en points et la richesse latente du portefeuille.

Ce plus fort ajustement par les provisions techniques compense la légère augmentation du BSCR portée essentiellement par le SCR de Marché.

Le SCR de Marché augmente avec les risques action, concentration et taux. La hausse du risque action provient de la hausse du choc (hausse de l'ajustement symétrique) et du reclassement de certains titres de Type 1 en Type 2. La hausse du risque de concentration provient du renforcement des positions de l'institution sur 2 émetteurs. La hausse du risque de taux traduit l'accroissement de l'inadéquation entre actif et passif.

## ◆ E.2.c Détail du capital de solvabilité requis – actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31 décembre 2017 et son évolution par rapport au 31 décembre 2016.

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart en millions d'euros
Risque de contrepartie	5,7	9,3	3,6
Risque de marché	41,7	42,8	1,0
Risque de souscription en Vie	4,8	5,7	0,9
Risque de souscription en Santé	18,7	21,1	2,3
Impact des matrices de corrélation	- 17,4	- 21,0	- 3,6
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>53,6</b>	<b>57,9</b>	<b>4,3</b>
Risque opérationnel	2,2	2,0	- 0,2
Ajustement au titre des provisions techniques	- 6,7	- 9,5	- 2,8
Ajustement au titre des impôts différés	- 7,2	- 4,0	3,2
<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>41,9</b>	<b>46,5</b>	<b>4,5</b>

Le SCR de l'actif général ressort à **46,5 millions d'euros** en 2017 en hausse de 4,5 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'augmentation du BSCR.

Comme au 31 décembre 2016, le BSCR reste principalement composé des SCR Marché et Souscription santé. Le BSCR augmente de 4,3 millions d'euros en lien avec l'évolution à la hausse des risques de souscription santé et de contrepartie.

Le risque de souscription santé augmente avec le risque de concentration d'accident tandis que le risque de contrepartie augmente avec les créances de plus de 3 mois.

Parallèlement à la hausse du BSCR, les ajustements stagnent au global, l'ajustement au titre des provisions techniques étant un peu plus élevé alors que l'ajustement au titre des impôts différés est plus faible.

## ◆ E.2.d Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'institution CPCEA au 31 décembre 2017 et son évolution par rapport au 31 décembre 2016.

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart en millions d'euros
MCR combiné	29,2	22,4	- 6,8
Plancher	6,2	6,2	0,0
<b>MCR</b>	<b>29,2</b>	<b>22,4</b>	<b>- 6,8</b>

Le MCR déterminé en 2017 correspond aux MCR linéaires évalués à **22,4 millions d'euros** en baisse de 6,8 millions d'euros. Cette baisse est expliquée principalement par l'augmentation de la part relative de la FDB dans la meilleure estimation venant baisser le MCR linéaire Vie.

Il n'est pas impacté par les minimum, maximum et plancher absolu.

## E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

(en M€)	31/12/2016	31/12/2017	Écart	Évolution (en %)
Fonds propres de base	319,3	259,3	- 60,0	- 18,8 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	319,3	259,3	- 60,0	- 18,8 %
SCR	108,5	71,0	- 37,6	- 34,6 %
TAUX DE COUVERTURE DU SCR	2,9	3,7	0,7	24,2 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	319,3	257,0	- 62,3	- 19,5 %
MCR	29,2	22,4	- 6,8	- 23,2 %
TAUX DE COUVERTURE DU MCR	10,9	11,5	0,5	

L'institution respecte le minimum de capital et le capital de solvabilité requis.

## E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant.

# F. Annexe

## S.02.01.01 - BALANCE SHEET

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17 000,00
Deferred tax assets	R0040	2 289 483,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 523 393 248,79	1 285 295 927,96
Property (other than for own use)	R0080	80 838 000,01	34 968 085,07
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	104 757 328,21	77 646 095,26
Equities	R0100	12 421 746,88	8 076 570,12
Equities - listed	R0110	10 992 560,00	6 647 383,24
Equities - unlisted	R0120	1 429 186,88	1 429 186,88
Bonds	R0130	937 809 623,87	844 656 114,57
Government Bonds	R0140	320 302 132,45	224 371 497,21
Corporate Bonds	R0150	617 507 491,42	620 284 617,36
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	387 002 944,61	319 385 457,73
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	31 207,60	31 207,60
Other investments	R0210	532 397,61	532 397,61
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	34 519 250,18	34 519 250,18
Reinsurance receivables	R0370	382 688,00	382 688,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	17 693 400,96	17 693 400,96
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	41 949 625,35	41 949 625,35
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	0,00
<b>TOTAL ASSETS</b>	<b>R0500</b>	<b>1 620 227 696,28</b>	<b>1 379 857 892,45</b>

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	52 815 133,40	69 958 446,41
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	52 815 133,40	69 958 446,41
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	50 466 971,83	
Risk margin	R0590	2 348 161,57	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 290 470 537,64	1 080 752 258,98
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	19 120 728,65	15 997 262,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16 190 892,07	
Risk margin	R0640	2 929 836,58	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 271 349 808,99	1 064 754 996,98
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1 254 866 322,49	
Risk margin	R0680	16 483 486,50	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	31 047,03	31 047,03
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	0,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	2 937 587,58	2 937 587,58
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	4 623 660,59	4 623 660,59
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	10 062 334,73	10 062 334,73
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00	0,00
<b>TOTAL LIABILITIES</b>	<b>R0900</b>	<b>1 360 940 300,97</b>	<b>1 168 365 335,32</b>
<b>EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES</b>	<b>R1000</b>	<b>259 287 395,31</b>	<b>211 492 557,13</b>







		Direct business and accepted proportional reinsurance											accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		Non-proportional property reinsurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050																	
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>																		
<b>Best estimate</b>																		
<b>Premium provisions</b>																		
Gross - Total	R0060	3652795,73	-2800219,13															852576,60
Gross - direct business	R0070	3652795,73	-2800219,13															852576,60
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00															0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00															0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00															0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	3652795,73	-2800219,13															852576,60
<b>Claims provisions</b>																		
Gross - Total	R0160	18732672,15	30881723,08															49614395,23
Gross - direct business	R0170	18732672,15	30881723,08															49614395,23
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00															0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00															0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00															0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	18732672,15	30881723,08															49614395,23
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	22385467,88	28081503,95															50466971,83
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	22385467,88	28081503,95															50466971,83
<b>Risk margin</b>	R0280	348862,44	1999299,13															2348161,56
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>																		
<b>TP as a whole</b>	R0290																	
<b>Best estimate</b>	R0300																	
<b>Risk margin</b>	R0310																	
<b>Technical provisions - total</b>																		
Technical provisions - total	R0320	22734330,32	30080803,08															52815133,40
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00															0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	22734330,32	30080803,08															52815133,39
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	12	4															
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	12	4															
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>																		
<b>Cash out-flows</b>																		
Future benefits and claims	R0370	42400860,04	10854426,88															53255286,92
Future expenses and other cash-out flows	R0380	9356425,60	2334602,65															11691028,25
<b>Cash in-flows</b>																		
Future premiums	R0390	48104489,91	15989248,66															64093738,57
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>																		
<b>Cash out-flows</b>																		
Future benefits and claims	R0410	18005246,46	30306749,15															48311995,61
Future expenses and other cash-out flows	R0420	727425,69	574973,93															1302399,62
<b>Cash in-flows</b>																		
Future premiums	R0430	0,00	0,00															0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>	R0450	0,00%	0,00%															
<b>Best estimate subject to transitional of the interest rate</b>	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
<b>Best estimate subject to volatility adjustment</b>	R0480	22385467,88	28081503,95															50466971,83
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	22745024,64	30131503,27															52876527,91

## CPCEA

## S.22.01.01

## Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Technical provisions</b>	<b>R0010</b>	1343285671,04	1343285671,04		1343285671,04		1343923217,95	637546,91	1343923217,95		637546,91
<b>Basic own funds</b>	<b>R0020</b>	259287395,31	259287395,31		259287395,31		258689373,90	-598021,41	258689373,90		-598021,41
Excess of assets over liabilities	<b>R0030</b>	259287395,31	259287395,31		259287395,31		258689373,90	-598021,41	258689373,90		-598021,41
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	<b>R0040</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		
<b>Eligible own funds to meet SCR</b>	<b>R0050</b>	259287395,31	259287395,31		259287395,31		258689373,90	-598021,41	258689373,90		-598021,41
Tier 1	<b>R0060</b>	256997912,31	256997912,31		256997912,31		256360365,58	-637546,73	256360365,58		-637546,73
Tier 2	<b>R0070</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	<b>R0080</b>	2289483,00	2289483,00		2289483,00		2329008,32	39525,32	2329008,32		39525,32
<b>SCR</b>	<b>R0090</b>	70950240,31	70950240,31		70950240,31		71020829,13	70588,82	71020829,13		70588,82
<b>Eligible own funds to meet MCR</b>	<b>R0100</b>	256997912,31	256997912,31		256997912,31		256360365,58	-637546,73	256360365,58		-637546,73
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0110</b>	22442667,58	22442667,58		22442667,58		22929851,76	487184,18	22929851,76		487184,18

## Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	256616789,77	256616789,77			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	2289483,00				2289483,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>259287395,31</b>	<b>256997912,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2289483,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	259287395,31	256997912,31	0,00	0,00	2289483,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	256997912,31	256997912,31	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	259287395,31	256997912,31	0,00	0,00	2289483,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	256997912,31	256997912,31	0,00		
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>70950240,31</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>22442667,58</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>365,45%</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>1145,13%</b>				

## Reconciliation reserve

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	259287395,31
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	2670605,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring	R0740	0,00
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>256616789,77</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	826773,75
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	3302930,22
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>4129703,97</b>

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	47024494,79	260068819,82	1828051,75
Counterparty default risk	R0020	15212105,33	15212105,33	106927,53
Life underwriting risk	R0030	9428041,81	48207423,26	338855,17
Health underwriting risk	R0040	19504804,11	21065953,46	148074,86
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-25885493,70	-57055408,55	
Intangible asset risk	R0070			
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>65283952,35</b>	<b>287498893,33</b>	

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	2020860,69
Operational risk	R0130	7595454,48
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-222214940,99
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-3950027,21
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>70950240,31</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	70950240,31
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	46469676,87
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	24480563,44
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	401539924,49

## Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

## MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(NL, NL)</sub> Result	MCR <sub>(NL, L)</sub> Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	8129134,39	

## Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	22385467,88	46827488,51		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	28081503,99	14087628,44		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(L, NL)</sub> Result	MCR <sub>(L, L)</sub> Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	327285,80	13986247,39

## Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			862486144,85	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			391894234,39	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	15585038,21		1091797,05	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				3471189255,01

## Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	22442667,58
SCR	R0310	70950240,31
MCR cap	R0320	31927608,14
MCR floor	R0330	17737560,08
Combined MCR	R0340	22442667,58
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	22442667,58

## Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	8456420,19	13986247,39
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	26734123,41	44216116,90
Notional MCR cap	R0520	12030355,54	19897252,60
Notional MCR floor	R0530	6683530,85	11054029,22
Notional Combined MCR	R0540	8456420,19	13986247,39
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	8456420,19	13986247,39

## Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)		Z0030	0	
			Solvency II value	Statutory accounts value
			C0010	C0020
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020			
Intangible assets	R0030	0,00	17000,00	
Deferred tax assets	R0040	0,00		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060			
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	333041312,39	273022492,19	
Property (other than for own use)	R0080	29500000,00	5847576,70	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	13105179,16	5950891,17	
Equities	R0100	7825000,00	5396943,04	
Equities - listed	R0110	7825000,00	5396943,04	
Equities - unlisted	R0120			
Bonds	R0130	222697409,73	207037632,36	
Government Bonds	R0140	84941760,03	64649425,23	
Corporate Bonds	R0150	137755649,70	142388207,13	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	59361673,31	48237398,73	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	19652,58	19652,58	
Other investments	R0210	532397,61	532397,61	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230			
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250			
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270			
Non-life and health similar to non-life	R0280			
Non-life excluding health	R0290			
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310			
Health similar to life	R0320			
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330			
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350			
Insurance and intermediaries receivables	R0360	23324603,53	23324603,53	
Reinsurance receivables	R0370	382688,00	382688,00	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	17159405,40	17159405,40	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	17315406,52	17315406,52	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420			
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>391223415,84</b>	<b>331221595,64</b>	

## Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	52815133,40	69958446,41
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	52815133,40	69958446,41
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	50466971,83	
Risk margin	R0590	2348161,57	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	39480835,31	35081308,97
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	19120728,65	15997262,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	16190892,07	
Risk margin	R0640	2929836,58	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	20360106,66	19084046,97
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	18160648,42	
Risk margin	R0680	2199458,24	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	31047,03	31047,03
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	3950027,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	2174392,63	2174392,63
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	3109868,40	3109868,40
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	9369586,07	9373975,07
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	110930889,84	119729038,51
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	280292526,00	211492557,13

Balance sheet

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

		Solvency II value	Statutory accounts
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040	6239510,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1190351936,40	1012273435,77
Property (other than for own use)	R0080	51338000,01	29120508,37
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	91652149,05	71695204,09
Equities	R0100	4596746,88	2679627,08
Equities - listed	R0110	3167560,00	1250440,20
Equities - unlisted	R0120	1429186,88	1429186,88
Bonds	R0130	715112214,14	637618482,21
Government Bonds	R0140	235360372,42	159722071,98
Corporate Bonds	R0150	479751841,72	477896410,23
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	327641271,30	271148059,00
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	11555,02	11555,02
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280		
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	11218982,51	11218982,51
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	985139,62	985139,62
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	24634218,83	24634218,83
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	0,00
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>1233429787,36</b>	<b>1049111776,73</b>

CPCEA - RS  
SR.02.01.01  
Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1250989702,33	1045670950,01
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1250989702,33	1045670950,01
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	1236705674,07	
Risk margin	R0680	14284028,26	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	0,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	763194,95	763194,95
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1538128,05	1538128,05
Reinsurance payables	R0830		
Payables (trade, not insurance)	R0840	1143892,72	1139503,72
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00	0,00
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>1254434918,05</b>	<b>1049111776,73</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>-21005130,69</b>	<b>0,00</b>

Life and Health SLT Technical Provisions

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0020	0
--	-------	---

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		C0020	C0030	Contracts without options and guarantees C0040	Contracts with options or guarantees C0050	C0060	Contracts without options and guarantees C0070				Contracts with options or guarantees C0080	C0160	Contracts without options and guarantees C0170			
Technical provisions calculated as a whole	R0010															
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020															
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																
Best Estimate																
Gross Best Estimate	R0030	17674705,17					222374,15		263569,10	18160648,42		605853,83		15585038,24		16190892,07
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00					0,00		0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	17674705,17					222374,15		263569,10	18160648,42		605853,83		15585038,24		16190892,07
Risk Margin	R0100	2091000,75				92462,95			15994,54	2199458,25	206761,08			2723075,50		2929836,58
Amount of the transitional on Technical Provisions																
Technical Provisions calculated as a whole	R0110															
Best estimate	R0120															
Risk margin	R0130															
Technical provisions - total	R0200	19765705,92				314837,10			279563,64	20360106,67	812614,91			18308113,74		19120728,65

Life and Health SLT Technical Provisions

Fund/Portfolio Number		Z0020	CPCEA_RS														
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance)	Total (Health similar to life insurance)
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees					Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010																
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020																
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																	
Best Estimate																	
Gross Best Estimate	R0030	1236705674,07									1236705674,07						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080																
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	1236705674,07									1236705674,07						
Risk Margin	R0100	14284028,26									14284028,26						
Amount of the transitional on Technical Provisions																	
Technical Provisions calculated as a whole	R0110																
Best estimate	R0120																
Risk margin	R0130																
Technical provisions - total	R0200	1250989702,33									1250989702,33						

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Fund/Portfolio Number (for remaining part - 0)	Z0030	0
--	-------	---

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	35370980,48	42771239,18
Counterparty default risk	R0020	9305932,06	9305932,06
Life underwriting risk	R0030	704527,92	5713468,17
Health underwriting risk	R0040	19504804,11	21065953,46
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-16496819,44	-20987010,19
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>48389425,13</b>	<b>57869582,68</b>

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	2030278,95
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-9480157,54
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-3950027,21
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	<b>46469676,87</b>
Net future discretionary benefits	R0460	30860608,09

**Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula**

Fund/Portfolio Number	Z0030	CPCEA_RS
-----------------------	-------	----------

**Basic Solvency Capital Requirement**

		Net solvency capital	Gross solvency capital
		C0030	C0040
Market risk	R0010	11653514,31	217297580,64
Counterparty default risk	R0020	5906173,27	5906173,27
Life underwriting risk	R0030	8723513,88	42493955,10
Health underwriting risk	R0040		
Non-life underwriting risk	R0050		
Diversification	R0060	-7367813,56	-32367553,69
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>18915387,91</b>	<b>233330155,33</b>

**Calculation of Solvency Capital Requirement**

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	5565175,53
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-214414767,42
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0200</b>	<b>24480563,44</b>
Net future discretionary benefits	R0460	370679316,40



# Notes



**GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance

75382 Paris Cedex 08

Tél. : 01 71 21 00 00

Fax : 01 71 21 00 01

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)